



## Processus simplifié - Travailleurs qualifiés (fédéral) et gens d'affaires

# Appendice A - Port of Spain

---

### Payez les frais

Voir la section sur les frais sur le site Web ou le *Guide d'instructions* pour calculer vos frais. Vous devez payer vos frais avec un chèque certifié ou un mandat-poste. **Ne pas envoyer d'espèces par la poste.**

### Postez la demande

Placez tous vos documents dans une enveloppe cachetée et expédiez-la à l'adresse suivante :

Adresse postale

**Canadian High Commission  
Immigration Section  
P.O. Box 565  
Port of Spain  
Trinidad and Tobago, W.I.**

Adresse municipale

**Canadian High Commission  
Immigration Section  
Maple House, Tatil Centre  
3-3A Sweet Briar Road  
St. Clair (Port of Spain)  
Trinidad and Tobago, W.I**

ou

**Canadian High Commission  
Immigration Section  
High and Young Streets  
Kingston, Georgetown  
Guyana**

### À lire attentivement

Le traitement de votre demande ne commencera pas avant que vous n'ayez payé les droits exigés. Vous devez payer les droits de traitement même si votre demande n'est pas acceptée. **Seul** le droit exigé pour l'établissement est remboursable. Veuillez inclure votre nom et numéro de dossier (le cas échéant) avec votre paiement. **N'envoyez pas** d'espèces par la poste afin de défrayer à l'avance les services de messagerie privés (DHL, Fédéral Express, etc.). Si votre paiement est inexact, le traitement de votre demande sera interrompu et votre paiement vous sera retourné.